

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
SCIC ARL L'ENVOL - Subvention 2022

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif à Responsabilité Limitée (SCIC ARL) l'Envol, constituée d'un ensemble d'entrepreneurs, a pour mission d'accompagner les créateurs d'entreprises dans le démarrage et le développement de leur activité en leur permettant de vérifier la viabilité de leur projet dans des conditions sécurisées via un hébergement juridique et un accompagnement renforcé.

Partenaire de Dijon métropole depuis 2005, l'Envol sollicite de nouveau son soutien, au titre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

L'activité de l'Envol peut être résumée comme suit pour l'année 2021 :

- 67 porteurs de projets accueillis contre 62 en 2020 ;
- 33 entrepreneurs accompagnés contre 29 en 2020 ;
- 64 % des personnes accompagnées sont des demandeurs d'emploi contre 62 % en 2020.
- Le chiffre d'affaires global des entrepreneurs de la coopérative en 2021 est de 1 653 K€ tandis que le chiffre d'affaires moyen des entrepreneurs est de 16 367 € (17 109 € pour les entrepreneurs de Dijon Métropole) ;
- Les secteurs d'activités des entrepreneurs de la métropole dijonnaise accompagnés sont : 27 % dans le domaine conseil et formation, 10 % dans le domaine artisanat et art, 21 % dans le domaine du mieux-être, 27 % dans le domaine commerce et services, 15 % dans le domaine multimédia / communication.

Le budget prévisionnel 2022 de l'Envol pour le projet de « soutien à l'activité d'accompagnement des personnes ayant un projet de création d'entreprise » est de 106 239 €. Dans le cadre du partenariat avec l'Envol et dans la mesure où l'action proposée permet l'accès à l'emploi via la création d'activités, il est proposé que Dijon Métropole accorde à la société une subvention de 12 000 € pour l'année 2022.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à la SCIC ARL l'Envol ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention relative au versement de la subvention annexée à la présente délibération, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice 2022 de Dijon Métropole.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 2 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN